

## Document d'Entrée en Relation

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'entreprise

#### **BHB CONSEIL**

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 125 000 €  
Siège social : 75, rue Nationale 59000 Lille - France  
Tél : 03.28.38.13.60

Vincent BONNEL - 06.89.50.98.59 - vbonnel@bhb-conseil.fr - Co-gérant Fondateur

François HENON - 06.07.69.75.14 - fhenon@bhb-conseil.fr - Co-gérant Fondateur

Matthieu URBAIN - 06.17.44.45.26 - murbain@bhb-conseil.fr - Co-gérant

Numéro SIREN : 539 149 211

Immatriculation au RCS de Lille Métropole sous le numéro B 539 149 211

Code APE 6420Z

### Statuts légaux et autorités de tutelle

Le cabinet BHB Conseil est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 13009134 (vérifiable sur le site internet ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), au titre des activités réglementées suivantes :



- **Conseil en Investissements Financiers (C.I.F.)**

Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF

Cette activité est contrôlable par l'AMF (17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 - [www.amf-france.org/](http://www.amf-france.org/)).

Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)



- **Intermédiaire en Assurance (I.A.S.)**

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b », et de niveau de conseil « I », n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des sociétés listées ci-après.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75436 Paris - <https://acpr.banque-france.fr/>).

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

- **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (I.O.B.S.P.)**

Intermédiaire appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement.

Service facturé de conseil non-indépendant sur des contrats de crédit immobilier portant sur une sélection de contrats disponibles sur le marché.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75436 Paris - <https://acpr.banque-france.fr/>).

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

- **Activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce**

Titulaire de la Carte professionnelle de Transactions Sur Immeubles et Fonds de Commerce n°CPI59062018000034818 délivrée par la CCI de Grand Lille.

Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

Adhésion à l'association professionnelle : ANACOFI-IMMO

### Mode de facturation et rémunération

La rémunération du cabinet BHB Conseil sera précisée dans une lettre de mission qui vous sera soumise dans un second temps. Elle dépendra de la nature et de la complexité de la mission, et pourra prendre la forme d'émoluments et/ou de commissions. Le détail des commissions et rétrocessions perçues par le cabinet sera indiqué dans le rapport d'adéquation, en fonction des produits proposés au client et avant la souscription.

- Rémunération du professionnel en CIF
  - o Tarif horaire maximum, ajusté selon la nature de la mission : 300€ TTC
  - o Frais d'entrée : 0 à 5% TTC / Frais de gestion : 0,4% à 0,8% TTC

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

- Rémunération du professionnel en IAS / IOBSP
  - o Frais d'entrée : 0 à 4% TTC / Frais de gestion : 0,4 à 2,5% TTC
- Rémunération du professionnel en Immobilier :
  - o 3 à 7% HT du prix de vente TTC

### Modes de communication

Les modes de communication utilisés entre votre conseiller et vous peuvent être les suivants : rendez-vous présentiel ou en visioconférence, e-mail, téléphone, sms.

**Traitement des réclamations**

(Selon article Art. 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : BHB Conseil, 75 rue Nationale, 59000 Lille

Par tél : 06.89.50.98.59 ou 06.07.69.75.14 ou 06.17.44.45.26

Par mail : [vbonnel@bhb-conseil.fr](mailto:vbonnel@bhb-conseil.fr) ou [fhenon@bhb-conseil.fr](mailto:fhenon@bhb-conseil.fr) ou [murbain@bhb-conseil.fr](mailto:murbain@bhb-conseil.fr)

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse est elle-même apportée au client dans ce délai
- 2 mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client

Adresse des médiateurs :

- Anacofi : Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS
- AMF : Autorité des Marchés Financiers - Madame Marielle COHEN BRANCHE - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>)
- IOBSP et activités immobilières : Médiation de la Consommation – ANM Conso – 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES (<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>)
- Assurance : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS Cedex 09 (<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

**Principaux partenaires financiers et fournisseurs**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AEP	Assureur	Diffusion	Commissions
ALDERAN	Société de Gestion de SCPI	Diffusion	Commissions
CD Partenaires	Courtier	Démarchage	Commissions
CNP Assurances	Assureur	Diffusion	Commissions
EIFFEL Investment Group	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
GENERALI	Assureur	Diffusion	Commissions
LA FRANCAISE	Société de Gestion de SCPI	Diffusion	Commissions
LA MONDIALE	Assureur	Diffusion	Commissions
LA MONDIALE EUROPARTNER	Assureur	Diffusion	Commissions
MMA	Assureur	Diffusion	Commissions
NORTIA	Courtier	Démarchage	Commissions
NORTIA Invest	Courtier	Démarchage	Commissions
SOLLY AZAR	Courtier	Démarchage	Commissions
SPIRICA	Assureur	Diffusion	Commissions
SWISS LIFE	Assureur / Prévoyance	Diffusion	Commissions
SOFIDY	Société de Gestion de SCPI	Diffusion	Commissions
UNEP	Courtier	Démarchage	Commissions
VATEL CAPITAL	Société de Gestion	Démarchage	Commissions

BHB CONSEIL

SARL au capital de 125 000 Euros

Enregistré au RCS Lille Métropole – SIREN 539 149 211

Siège Social : 75 rue Nationale 59800 LILLE

Vincent BONNEL 06 89 50 98 59 [vbonnel@bhb-conseil.fr](mailto:vbonnel@bhb-conseil.fr) - François HENON 06 07 69 75 14 [fhenon@bhb-conseil.fr](mailto:fhenon@bhb-conseil.fr) - Matthieu URBAIN 06 17 44 45 26 [murbain@bhb-conseil.fr](mailto:murbain@bhb-conseil.fr)  
 Immatriculé à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°13009134

- Conseil en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Courtier en assurance catégorie « b » adhérent de l'ANACOFI COURTAGE
- Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement positionné en catégorie de mandataire non exclusif
- Titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI59062018000034818 délivrée par la CCI de Grand Lille – sans détention de fonds  
 Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière n°114240090 délivrées par l'assureur MMA IARD

WEALINS	Assureur	Diffusion	Commissions
---------	----------	-----------	-------------

### Assurance

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, et ont été souscrites auprès de MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 Le Mans Cedex 9 (numéro de police 114240090 – numéro d'adhérent 229159).

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2.000.000€	3.000.000€	2.000.000€	2.000.000€
Garantie financière	<i>Non Approprié, sauf en cas de versement d'acompte sur prise d'honoraire</i>	115.000€	115.000€	110.000€

### Code de bonne conduite

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr). Notamment, il s'est engagé à :

- Toujours agir dans l'intérêt du client
- Maintenir et développer sa compétence
- Disposer des moyens nécessaires à l'exercice de sa profession
- Respecter le secret professionnel. En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme
- Faire preuve d'honnêteté, de probité et d'intégrité professionnelle

### Durabilité

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

**Protection des données à caractère personnel**

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable du traitement, M. Matthieu URBAIN, afin de permettre l'accompagnement et le suivi des clients. Elles seront conservées pendant toute la durée de votre relation avec le cabinet BHB Conseil, et sont destinées exclusivement à un usage interne. Lorsque cette relation prend fin, ces informations seront conservées pendant 5 années. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant, et les faire rectifier en vous adressant à M. Matthieu URBAIN ([murbain@bhb-conseil.fr](mailto:murbain@bhb-conseil.fr) / 06.17.44.45.26). Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.

Rédigé le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, en double exemplaire (un exemplaire à remettre au client et un exemplaire pour le cabinet)

Le(s) Client(s)Le Conseil

Nom : \_\_\_\_\_

Signature(s) :

Signature :

Cachet de la société :